

FORMULAIRE D'AFFECTATION DE VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE 2008

Affectation à un organisme collecteur chargé de ventiler la Taxe d'Apprentissage
attribuée par l'entreprise à l'ENSGSI

Raison sociale de l'entreprise :
 N° Siret :
 Nombre de salariés : Dont cadres
 Adresse :
 Code postal : Ville.....
 Personne à contacter :Téléphone :

Calcul de votre Taxe Brute

Salaires bruts = _____ x 0,5%
 Salaires versés au cours de
 l'année 2005 (figurant sur votre
 DADS1 – rubrique D1)

**Information sur la répartition
de la Taxe d'Apprentissage**

TAXE BRUTE : _____ € x 22%
 = FNDMA _____ €

TAXE BRUTE : _____ € x 30%
 = APPRENTISSAGE _____ €

TAXE BRUTE : _____ € x 48%
 = MONTANT RESERVE _____ €

Montant réservé = la base de calcul
 pour la répartition du Hors quota en
 fonction des catégories (voir tableau de
 répartition du Hors Quota au verso)

Montant à affecter à l'ENSGSI

L'ENSGSI est habilitée à percevoir la Taxe
 d'Apprentissage pour la catégorie '**Cadres
 Supérieurs**' et par la loi des cumuls, pour la
 catégorie '**Cadres Moyens**'.
 (arrêté du 12 avril 1972 – article 3)

1/ Le montant de votre Taxe brute est
 supérieur à 305€

Reportez-vous au tableau du verso. Calculez
 la somme que vous pouvez affecter à
 l'ENSGSI, sur la base du montant disponible
 de votre Taxe d'Apprentissage, et pour les
 deux catégories concernées.

CADRES SUPERIEURS : _____
 + (cumul vers)
 CADRES MOYENS : _____
 =
MONTANT AFFECTE _____ €

2/ Le montant de votre Taxe brute est inférieur
 à 305€

Vous pouvez affecter l'intégralité du montant
 disponible de votre Taxe d'Apprentissage à
 l'ENSGSI, sans tenir compte des catégories du
 hors quota.

MONTANT AFFECTE _____ €

Montant Total à affecter à l'ENSGSI

= _____ €

Organisme collecteur choisi

Nom :
 Adresse :
 CP : Ville :
 Personne Contact :

Signature et cachet de l'entreprise

REPARTITION DU HORS QUOTA

	Catégorie A (Ouvriers et Employés Qualifiés)	Catégorie B (Cadres Moyens)	Catégorie C (Cadres Supérieurs)
Pourcentage d'Affectation	40%	40%	20%
Montant de l'affectation versé à l'Organisme Collecteur			

Rappel: l'ENSGSI est habilitée à percevoir la Taxe d'Apprentissage pour les catégories « **Cadres Supérieurs** » et « **Cadres Moyens** » par la loi des cumuls.

Vous pouvez adresser votre formulaire d'affectation de la Taxe d'Apprentissage à l'Organisme Collecteur de votre choix.

Afin que l'ENSGSI puisse **optimiser le suivi et l'aboutissement** de votre affectation vers les organismes collecteurs sollicités, nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir une copie de ce formulaire, dûment rempli.

Notre service Relations Industrielles se tient à votre disposition pour vous accompagner dans votre démarche.

Contact: Amélie VARNIER
Amelie.varnier@ensgsi.inpl-nancy.fr
Téléphone : 03 83 19 32 41



Nancy-Université
Université Nancy 2